

ARCHIVES SMM. ROME DOSSIER 16 G.D.

71 LE PURGATOIRE

POUR LE JOUR DES TRÉPASSÉS

1 livret de 12 pages, 6 feuilles

- *En 1798 ?..*

- *Existence du purgatoire: vérité de foi*

1. *Combien les peines du purgatoire sont cuisantes et terribles*

- *peines du dam*

- *peines du sens*

2. *L'obligation où nous sommes de soulager les âmes du purgatoire selon nos moyens*

L'exigent: 1. *la volonté de Dieu*

2. *la charité que nous devons à tous*

3. *la justice que nous devons à plusieurs*

4. *notre propre intérêt.*

- *Au début : un brouillon de 2 pages d'exercices d'écriture.*

71 LE PURGATOIRE

LES MORTS

pour le jour des trépassés

1798? 1796?

MISEREMINI, MISEREMINI MEI SALTEM VOS AMICI MEI,
QUIA MANUS DOMINI TETIGIT ME.

“Ayez pitié de moi, ayez pitié de moi, vous, au moins qui êtes mes amis,
parce que la main du Seigneur s’est appesantie sur moi.”

(Jb 19, 21).

Reconnaissez-vous, ici, chrétiens, la voix de vos parents et amis qui, du milieu des flammes du purgatoire, vous adressent ces paroles lamentables ? AYEZ...

Dans les temps où l’Église jouissait de la paix et de la tranquillité, tout contribuait à faire entendre les gémissements de ces pauvres âmes, et à implorer en leur faveur l’assistance des fidèles. Le son lugubre de nos cloches, le triste appareil de nos temples, les habits

sacerdotaux dont étaient revêtus les ministres du Seigneur, tout rappelait le souvenir de ces malheureuses victimes.

Pour faire plus d'impression sur vos cœurs, on vous conduisait processionnellement sur les tombeaux de vos ancêtres et de vos amis, où vous ne trouviez plus que des ossements.

Là, réunissant vos prières à celles de l'Église, vous conjuriez le Seigneur de faire grâce aux victimes de sa justice. Vos prières mêlées

p. 2

de vos larmes procuraient du soulagement aux âmes infortunées. Dans chaque chaire de vérité, elles avaient un avocat qui tâchait d'attendrir les fidèles sur leur sort. Mais dans les temps malheureux où nous sommes, elles sont abandonnées de toutes parts. La main de Dieu, en s'appesantissant sur nous, a encore augmenté leurs maux.

Le but que je me propose dans ce petit entretien est de vous engager à soulager les âmes du purgatoire. Pour cela,
= je tâcherai de vous faire voir combien les peines du purgatoire sont cuisantes et terribles;
= ensuite, je vous montrerai l'obligation où vous êtes de soulager ces âmes qui y sont détenues, selon vos moyens.

PREMIER POINT

Le purgatoire est une prison pleine de flammes, où sont purifiées les âmes des fidèles qui sont morts sans avoir satisfait à la justice de Dieu. C'est une vérité de foi qu'il existe un purgatoire. L'Église l'a décidé formellement. Les livres saints nous fournissent une preuve convaincante de cette vérité.

Nous lisons dans l'Ancien Testament que le grand Judas Macchabée, après diverses batailles, envoya à Jérusalem douze mille drachmes d'argent, pour offrir des sacrifices pour les âmes des soldats qui avaient été tués. Les âmes qui sont

p. 3

dans le paradis n'ont pas besoin de soulagement, puisqu'elles jouissent d'un bonheur parfait. Celles qui ont le malheur d'être condamnées aux flammes de l'enfer ne peuvent recevoir aucun soulagement dans leurs peines.

Il y a donc, suivant le texte sacré, un lieu distingué du paradis et de l'enfer, où l'on est purifié, après la mort, de la peine due à certaines fautes légères ou des restes du péché mortel; et c'est le purgatoire. Il faut avoir renoncé à la foi et à la religion pour douter d'une vérité aussi claire.

Dans les temps où les ennemis de la religion ne s'étaient pas encore ouvertement déchaînés contre les vérités évangéliques, dans les temps où ils auraient rougi de prononcer en votre présence leurs blasphèmes, leurs impiétés et leurs erreurs, j'aurais regardé comme inutiles les preuves que je viens de vous rapporter, pour vous prouver qu'il existe un purgatoire.

Mais aujourd'hui que ces impies ne craignent plus de vous dire qu'il n'y a ni enfer, ni paradis, ni purgatoire, que leur âme meurt avec leur corps, et qu'il n'y a même point de Dieu,... il faudra en venir aux preuves sur les vérités les plus claires de notre religion.

p. 4

Malheur, je vous le dis en passant, à ceux qui débitent de semblables erreurs ! Malheur aussi à ceux qui y prêtent l'oreille ! Les premiers ont perdu la foi, les seconds courent grand danger de la perdre. Car rien n'est plus capable d'ébranler la foi que les discours des impies. Si vous voulez la conserver, fuyez leurs compagnies, et fermez l'oreille

à leur propos impies.

Il y a donc, comme vous venez de le voir, un purgatoire, et je crois que personne de cet auditoire n'en doute. Voyons maintenant les peines qu'on y endure. En purgatoire comme en enfer, on souffre deux sortes de peines. La première est appelée la peine du dam, et la seconde est appelée la peine du sens.

La première, et la plus terrible peine qu'on endure dans le purgatoire, est la peine du dam, c'est-à-dire la privation de la vue de Dieu. Nous ne pouvons pas nous former en ce monde une idée de ce supplice. Saint Pierre Chrysologue dit que "les damnés sont plus tourmentés par la privation de la vue de Dieu que par les flammes de l'enfer. PLUS TORQUENTUR CAELO QUAM JEHENNA.

Disons-en autant des âmes du purgatoire. En effet, quelle désolation pour ces pauvres âmes ! Elles cherchent Dieu sans pouvoir le trouver. Elles connaissent

p. 5

que c'est de lui que dépend tout leur bonheur, et elles ne peuvent pas le posséder! Que d'efforts ne font-elles pas ? Combien de mouvements ne se donnent-elles pas pour l'adorer? Elles sont toujours repoussées par une main invisible. Quoi ! s'écrient ces pauvres âmes, tandis qu'on se réjouit dans le ciel, et que l'on y est dans l'abondance de toutes sortes de biens, nous sommes accablées de douleur et de tristesse ! Elles gémissent, elles soupirent, elles versent des torrents de larmes en pensant au bonheur du ciel dont elles sont bannies.

La seconde peine qu'on endure en purgatoire est appelée par les docteurs la peine du sens. Saint Augustin nous en fait en peu de mots un portrait bien terrible. Voici comme il s'explique: "Le feu du purgatoire est plus cuisant, plus intolérable que tout ce que l'on peut souffrir en cette vie de plus affreux et de plus insupportable."

De sorte que, suivant le sentiment de ce grand docteur, tous les tourments de cette vie, les croix, les maladies, les afflictions, les plus rudes épreuves, les supplices les plus cruels, et la mort même ne sont presque rien en comparaison des rigueurs du pur-

p. 6

gatoire. Il n'en faut pas être surpris, puisque le purgatoire est une prison pleine de feu, mais d'un feu allumé par la colère de Dieu. Ici, les expressions me manquent pour vous peindre le malheur des âmes du purgatoire, et pour faire sur vos cœurs l'impression que le seul récit de leurs peines devrait vous procurer.

Venez donc vous-mêmes, âmes infortunées; sortez du milieu de vos brasiers. - Pères et mères, faites couler dans le cœur de vos enfants ingrats et dénaturés? une étincelle du feu qui vous dévore. - Époux, épouses, faites entendre vous-mêmes à ces époux et épouses, à qui vous étiez tant attachées, ces cris lamentables que vous poussez sans cesse. - Amis, montrez-vous à ces amis qui se disaient si attachés à vous; montrez-vous à eux, tout couverts des flammes qui vous dévorent.- Enfants, présentez-vous devant ces pères et mères qui avaient pour vous tant de tendresse; faites-leur voir quel est l'excès de votre malheur.

Si ces pauvres âmes ne sortent pas de leurs prisons pour venir exciter votre compassion, c'est Dieu qui les retient; et elles ne sortiront qu'après avoir satisfait

p. 7

à sa justice. Mais vous pouvez être plus assurés qu'elles sont dans les flammes, que si vous les voyiez de vos propres yeux, car c'est la foi qui nous l'apprend.

Entrons donc aujourd'hui en esprit dans cette affreuse prison. Considérons ces pauvres âmes environnées de brasiers ardents, ne recevant pour toute nourriture que du feu, et ne respirant que feu et flammes. Si le récit de leurs souffrances est capable d'exciter votre

compassion, que de réflexions ne doit-il pas vous faire !

Pourquoi Dieu châtie-t-il d'une manière si terrible des âmes qui lui sont si chères? C'est pour de légers péchés, ou parce qu'elles n'ont pas satisfait à sa justice pour la peine due à leurs péchés mortels. Jugez d'après cela, combien de chrétiens devraient craindre de tomber dans les plus petites fautes; et avec quelle ardeur ils devraient accomplir les pénitences qui leur sont imposées. Mais, hélas! disons-le à la honte des chrétiens de nos jours: on ne craint plus ces légères fautes qui conduisent aux flammes du purgatoire. On en est même venu à un tel point d'endurcissement qu'on ne craint plus même de tomber dans ces fautes honteuses et abominables qui conduisent à la damnation éternelle.

Dans la primitive Église, dans ces temps de ferveur et de dévotion,

p. 8

on imposait des pénitences très sévères aux pécheurs. Alors, pour un seul péché grief, il y avait des sept et huit années de pénitence. Aujourd'hui que l'Église s'est beaucoup relâchée sur ce point, on n'impose actuellement que de légères pénitences. Et encore la plupart des pécheurs ne les accomplissent pas ou les accomplissent mal.

Pécheurs insensés, vous ne voulez pas satisfaire à la justice de Dieu dans le temps de la miséricorde, mais il vous faudra y satisfaire dans le temps de la justice!

Vous avez entendu quelque chose de la rigueur des peines du purgatoire. Il me reste à vous parler de l'obligation où vous êtes de les soulager.

DEUXIÈME POINT

Parmi les motifs qui nous engagent à soulager les âmes du purgatoire, j'en remarque quatre principaux qui sont

= la volonté de Dieu

= la charité que nous devons à toutes

= la justice que nous devons à plusieurs

= et notre propre intérêt.

1* La volonté de Dieu. Il a une tendresse inconcevable pour les âmes souffrantes dans le purgatoire. Il les regarde comme ses chères épouses et les héritières de son royaume. Il voudrait bien leur ouvrir la porte du ciel, mais il en est empêché par sa

p. 9

justice: les mains de sa miséricorde sont liées. Il demande de notre part des prières et des bonnes œuvres pour les faire entrer en possession du bonheur après lequel elles soupirent sans cesse. Demandez, nous dit-il, la délivrance de ces âmes infortunées, et vous êtes sûrs de l'obtenir. **PETITE ET ACCIPIETIS.**

2° Le second motif qui nous engage à soulager les fidèles défunts, c'est la charité fraternelle. L'Écriture nous dit: "Vous aimerez votre prochain comme vous-mêmes." C'est-à-dire, vous lui ferez tout le bien que vous pourrez. Vous le soulagerez dans sa misère. Vous lui ferez l'aumône spirituelle et corporelle. Quand vous voyez quelqu'un dans la misère, vous êtes touchés de son malheur, vous tâchez de le soulager. Mais si vous voyiez quelqu'un dans une fournaise ardente, avec quel empressement ne tâcheriez-vous pas de le soulager! Eh quoi! Les âmes du purgatoire sont dans des brasiers ardents, et vous ne faites aucun effort pour les en retirer? L'Écriture Sainte nous dit que: "si quelqu'un, voyant son frère dans la nécessité, ferme ses entrailles, il n'a point la charité." Fût-il jamais une charité plus pressante que celle des âmes du purgatoire? Les larmes et les gémissements de

ces infortunées ne sont-elles pas bien capables de toucher les cœurs des personnes charitables ?

p. 10

3* Le troisième motif qui nous porte à soulager les âmes du purgatoire est la justice. Combien y en a-t-il parmi nous qui sont la cause des maux qu'elles endurent ? Pères et mères, j'en appelle ici au témoignage de votre conscience, - n'êtes-vous point la cause du malheur de vos enfants, faute de les avoir instruits et corrigés, ou pour leur avoir donné de mauvais exemples ?

Enfants qui m'écoutez, n'avez-vous point à vous reprocher d'avoir, par vos désobéissances et par vos débauches, porté vos pères et mères à la colère ?

Que d'injustices dont on se rend tous les jours coupables envers les défunts ! Souvent, la même main qu'ils ont serrée tendrement au moment de la mort, en signe de prédilection et de confiance, qu'ils ont choisie pour exécuter leurs dernières volontés, baignée de leurs larmes et échauffée de leurs derniers soupirs, renverse leurs projets bienfaisants et s'oppose à l'exécution de leurs pieuses volontés ! Les églises, les hôpitaux, les pauvres se trouvent ainsi privés des droits que la piété et la bienfaisance des défunts leur assuraient.

p. 11

Que de prétextes, que d'excuses pour colorer ces injustices criantes ! Pour les confondre, je ne citerai qu'un exemple. Jonathas, quelque temps avant sa mort, avait prié David d'épargner son fils; un peuple irrité demande sa mort ; les intérêts de David semblent lui imposer l'obligation de détruire le rejeton d'une famille, rivale éternelle de sa couronne. Jonathas, avant de mourir, a demandé sa grâce; David respectera ses dernières volontés. Puisse cet exemple vous apprendre à exécuter fidèlement les dernières volontés des défunts, et à remplir envers eux tous les devoirs que la justice vous impose.

p. 11 bis

Imitons l'exemple de saint Ambroise après la mort de l'empereur Théodose. Ce saint docteur ne cessait de répandre des larmes sur les cendres de cet empereur chrétien. "Je l'ai aimé, disait ce saint pasteur, oui, je l'ai aimé. DILEXI.... Parce que je l'ai aimé durant sa vie, je veux le conduire même après sa mort, jusqu'à la région des vivants où ses mérites l'appellent. Je ne l'abandonnerai point que je ne l'aie placé à force de pleurs et de prières sur la sainte montagne."